



GOURNAY
SUR MARNE

Conseil municipal Séance du 7 décembre 2022

Délibération n° 2022 - 85

Membres du Conseil municipal			
Total	présents	procurations(s)	absent(s)
29	27	2	0
Votes : Pour : 29 Contre : 0 Abstentions : 0			

Le 7 décembre 2022 à 20 h 30 le Conseil municipal de Gournay-sur-Marne s'est réuni à l'Espace Alain-Vanzo sur convocation du 1 décembre 2022 effectuée en application de l'article L 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Éric SCHLEGEL — M^{me} Agnès PONCELIN — M. Claude MAZARS — M^{me} Delphine SCHLEGEL — M. François CULEUX — M. François DAIRE — M^{me} Francine PEDRO — M. Alain HUGUET — M. Pierre HAGEMAN — M^{me} Nadège HUGUET — M. Alain GROSDÉ — M. Francis DEFRAVOUX — M. Éric FLESSELLES — M^{me} Amélie GUILLOU — M^{me} Manuela RAMIREZ — M^{me} Sylvie BELLAVOINE — M. Éric FOURNIER — M^{me} Claire HÉNIN — M. Serge ADALLA — M. Joël SOUSA — M. Jean-Pierre NOUVELON — M. Nicolas SERERO — M. Jean-François PERON — M^{me} Stéphanie FUCHS — M. Bruno AFONSO — M. Arnaud LOPEZ — M^{me} Maria GENARO.

Procurations : M^{me} Corinne TANGUY donne pouvoir à M^{me} Agnès PONCELIN
M^{me} Stéphanie BARBARA VAGEON donne pouvoir à M. Nicolas SERERO

L'assemblée élit pour secrétaire de séance, Madame Sylvie BELLAVOINE.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RECONSTRUCTION ET L'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2334-42,

VU la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et le fonds vert,

CONSIDÉRANT que la ville de Gournay-sur-Marne a décidé d'entreprendre des travaux pour la reconstruction et l'amélioration énergétique de l'éclairage public,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet de la reconstruction et l'amélioration énergétique de l'éclairage public.

ARTICLE 2 : SOLLICITE l'octroi d'une subvention au titre de la DSIL 2023 pour ce projet.

.../...

ARTICLE 3 : APPROUVE le plan prévisionnel de financement en HT suivant :

PROJET	ESTIMATION DU PROJET	DSIL 2023 SOLLICITÉE	CONSEIL RÉGIONAL	MONTANT À CHARGE DE LA VILLE
Reconstruction et amélioration de l'éclairage public	1 386 540,00 €	381 378,00 € 27,51 %	589 200,00 € 42,49 %	415 962,00 € 30 %

ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant aux demandes de subvention.

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits et ont les membres présents signés après lecture.

Le Maire,
Éric SCHLEGEL.



Certifiée exécutoire compte tenu
de la publication le : 12 décembre 2022

Le Maire,
Éric SCHLEGEL.

